

# PACTE AUTONOMIE DOMICILE



## #5 : Améliorer l'attractivité du secteur en valorisant les métiers de l'aide à domicile

### Quel est le problème ?

Les services d'aide à domicile sont confrontés à une grave pénurie de personnels. Les métiers de services à la personne et de proximité souffrent d'un manque de reconnaissance sociale ; les conditions de travail sont parfois difficiles ; les rémunérations ne sont pas suffisamment attractives.

Le rapport El Khomri (2019) sur l'attractivité des métiers du grand âge<sup>5</sup> a formulé plusieurs propositions (améliorer les conditions d'emploi et les rémunérations, mettre l'accent sur la qualité de vie au travail...), mais les pouvoirs publics tardent à s'en emparer. La loi sur le Grand âge et l'autonomie promise par le Gouvernement ne cesse d'être repoussée. Or, l'urgence est déjà là : les services d'aide à domicile sont contraints de refuser 20 % des nouvelles demandes d'intervention, faute de personnel.

La crise sanitaire a favorisé la prise de conscience collective de l'importance du métier d'aide à domicile, et des difficultés structurelles auxquelles les professionnels du domicile sont confrontés. Les aides à domicile ont légitimement conquis le statut de 1ère ligne.<sup>6</sup>

<sup>4</sup>Cf. <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/personnes-agees/article/rapport-el-khomri-plan-de-mobilisation-nationale-en-faveur-de-l-attractivite>

<sup>6</sup>Source : enquête Fédésap sur l'attractivité des métiers d'auxiliaire de vie - Juin 2021



## La solution proposée

S'il appartient au Gouvernement d'inscrire le projet de loi Grand âge et autonomie à l'ordre du jour du Parlement, et d'y affecter les moyens nécessaires (estimés à 9 Mds € supplémentaires par an, selon le rapport Libault),<sup>7</sup> les Départements peuvent agir en parallèle pour revaloriser les métiers de l'aide à domicile par les :

- Mise en place des futures plateformes des métiers de l'autonomie,
- Mise en relation des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation,
- Accompagnement à la mise en œuvre de salons professionnels et d'événements dédiés à la promotion des métiers et au recrutement (Trophées, Semaine des métiers de l'autonomie...),
- Développement de CFA départementaux dédiés aux métiers de l'autonomie,
- Diffusion des initiatives et bonnes pratiques déployées sur leur territoire.

Chefs de file de l'action sociale au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA), les Départements pourraient s'engager à soutenir tous les dispositifs visant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA dans les métiers du « lien social ». Ces dispositifs vertueux qui existent dans certains Départements méritent d'être généralisés. Ils contribuent activement à une gestion saine et équilibrée des finances locales, en articulant les différentes compétences du Département, tout en palliant les difficultés de recrutement du secteur.

<sup>7</sup>Cf. <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/remise-du-rapport-libault-sur-la-concertation-grand-age-et-autonomie>

